

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-GRIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Séance du 23 septembre 2022

Date de convocation

16 septembre 2022

Objet de la délibération

Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC)

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme RICHARDSON, Mme PELTIER, M. PÉANNE, Mme HOURLIER, M. AUBRY, Mme AUTRET, M. COCHARD, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, M. BURGUIÈRE, Mme BERTRAND, M. THOMAS, Mme SZEWZYK, Mme LOPEZ, M. ANDRÉ.

Absents excusés : M. ALLUIN (pouvoir à M. KASPAR), M. BRIET (pouvoir à Mme NAZE), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), Mme EL HAOUCHI (pouvoir à M. BURGUIÈRE).

Absents : M. VERGNAUD, Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX.

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Ce dispositif qui concerne notamment les collectivités et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat qui s'élève à 40% du coût du salaire chargé, plafonnés à 26 heures hebdomadaires.

Pour un contrat à temps plein, le coût résiduel pour la commune sera d'environ 12 100 euros (déduction de l'aide de l'Etat comprise) sur une période de 9 mois.

Suite à la fin de contrat de l'agent contractuel sur un parcours emploi compétence en juillet 2022 et pour permettre de garder l'effectif nécessaire au fonctionnement du service espaces verts, Monsieur KASPAR propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Poste : agent polyvalent environnement / espaces verts au sein des services techniques
- Durée du contrat : 9 mois renouvelable 2 fois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : SMIC

CONSIDERANT l'avis favorable du Com
2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- **CREE** à effet du mois de septembre 2022 un poste contractuel de droit privé à temps complet d'agent polyvalent espaces verts/environnement pour une durée de 9 mois renouvelable
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer avec les services de l'Etat la convention relative au PEC
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer le contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée
- **APPROUVE** les principes énoncés ci-dessus pour la création d'un PEC
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire

Fabrice LOISEAU

La Maire

Nadège

